Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/11/2026 à 10h24
Réference de l'AR : 088-218803153-20261027-063_2026-DE
Affiché le 02/11/2026 ; Certifié exécutoire le 02/11/2026

NOMBRE DE MEMBRES
Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation :
19 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORTAGNE

Séance du 27 octobre 2026
N°063_2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel LECLERC, Maire de la commune.

Présents : M Lionel LECLERC, Jean-Luc DELAITRE, Joël HOUVION, Etienne CUNY et Gauthier LEVEQUE
Mmes Catherine HAGNIEL, Marie-Cécile JACQUEMIN, Nathalie LEMBLE et Laura PEREIRA

Absents excusés : Florian MEYNADIER procuration à Joël HOUVION et Mme Stéphanie SAYER procuration à Lionel LECLERC
M Aurélien LABOUREL et Mme Josée MATHIOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Cécile JACQUEMIN

Objet : Création d'une plateforme destinée au stockage et broyage de plaquettes de bois

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet porté par la SAS VOSGES PROMOBOIS, relative à la création d'une plateforme d'une surface de 2 400 m2 destinée au stockage et broyage de bois (bois de classes A et B, plaquettes forestières) sur le territoire de la commune de Domfaing.

Il précise que, conformément à l'article R181-18 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS VOSGES PROMOBOIS relative à la création d'une plateforme d'une surface de 2 400 m2 destinée au stockage et broyage de bois (bois de classes A et B, plaquettes forestières) sur le territoire de la commune de Domfaing

Signé par Lionel LECLERC (COMMUNE DE MORTAGNE),
le Maire
le 02/11/2026 à 10:17:00
Ref:12093404-18288254-1-D

Lionel LECLERC